



Le code du Troc

Vente d'habits et d'objets à la grande salle de Bussigny le **7 octobre 2015**

Réception des articles :	mardi	6 octobre entre	16h00 et 19h00
Vente des articles :	mercredi	7 octobre de	15h00 à 18h30
Païement et retour :	jeudi	8 octobre entre	16h30 et 18h30

Articles acceptés :

- Tous les articles qui ont trait au matériel et habits en relation avec les sports d'hiver et aux enfants, depuis la taille 102 (4ans) jusqu'à "M", ainsi que jeux, jouets, vélos, etc...

Ne sont pas acceptés :

- Les articles de puériculture tel que pousse-pousse, parcs, baby-relax, peluches, etc.

Chaque article doit être propre, non démodé, en bon état et complet.

Les articles non conformes seront refusés (description selon affiche A4).

IMPORTANT

- Selon le modèle ci-dessous, attacher une étiquette en papier fort, de couleur claire, à chaque article, au moyen d'une épingle à nourrice. Merci de ne pas réutiliser d'anciennes étiquettes.
- L'étiquette doit mentionner uniquement le prix, la taille et la description de l'article
- Un numéro de client vous sera attribué sur place
- Pour les articles par paires, mettre une étiquette sur chaque pièce
- Inscrire tous les articles sur la fiche personnelle d'inscription. Maxi. 30 pièces
- Pour les appareils électriques / électroniques, le nom du vendeur et son numéro de téléphone sont exigés.

(taille)	N° client attribué sur place
Pull coton rayé bleu - blanc	5.-

Exemple d'étiquette

Renseignements

Mme Gaby Keller : 021 701 51 26
M. René Rutz : 079 755 27 22
Site internet : www.scbn.ch

- 10% du montant de la vente sont retenus pour frais d'inscription et d'organisation.
- Les invendus non-retirés seront distribués à une association caritative.

L'association du Ski-Club de Bussigny décline toute responsabilité en cas de vol !